ÉCO-GUIDE

LE TRI EST L'AFFAIRE DE TOUS

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE TRI
SUR L'AIRE TOULONNAISE !

Le tri, c'est pour la vie.

ECO EMBALLAGES

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

SIVOM SUD SAINTE BAUME

SIVOM VALLÉE DU GAPEAU

SITTOMAT ACTION DURABLE

www.unispourletri.com

EDITO

Tout ce qu'il faut savoir sur le tri sur l'aire toulonnaise

Il n'y a que des bonnes raisons de trier ses déchets !
Ce geste est une affaire de responsabilité individuelle, mais la **protection de l'environnement nous concerne tous** ! Ainsi, trier doit devenir le geste **éco-citoyen** du plus grand nombre d'habitants de l'aire toulonnaise. Avec le tri, vous **épargnez les ressources naturelles**, vous **contribuez à la maîtrise des coûts de gestion des déchets**, vous **donnez une image plus verte de l'agglomération**, vous **favorisez la création d'emplois** afférents au recyclage.

Votre ville et le Sittomat s'engagent tous les jours dans une démarche de **développement durable** et mettent tout en œuvre pour que le tri soit le plus efficace et le plus commode pour vous. Cet écoguide est mis à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser sur le tri : **Quels déchets dois-je jeter ? Dans quels bacs ? Comment sont-ils traités par la suite ?**

Sittomat
ACTION DURABLE

Le SITTOMAT est le Syndicat mixte Intercommunal compétent pour le traitement des déchets ménagers au sein de l'aire toulonnaise.

Il regroupe une communauté d'agglomération : Toulon Provence Méditerranée et deux communautés de communes : Sud Sainte Baume, et Vallée du Gapeau.

SOMMAIRE

Pour commencer, halte aux idées reçues ! p. 3

Comment trier...
- Le papier et le carton ? p. 4
- Le plastique ? p. 5
- Le verre ? p. 6
- Les boîtes-boissons ? p. 7

Comment valoriser...
- Les déchets verts ? p. 8

Comment éliminer...
- Les déchets dangereux ? p. 9

Comment trier...
- Les déchets électriques et électroniques ? p.10

Comment se séparer...
- Des encombrants ? p.11

Comment ça fonctionne ?
- La collecte des Emballages Ménagers Recyclables p.12
- Le compostage p.13
- La déchèterie p.14
- La valorisation énergétique p.16
- Les systèmes de stockage p.17

La seconde vie des déchets
- Les bons gestes ! p.18
- Pharmacycle p.18
- Le saviez-vous ? p.19

Pour commencer,

HALTE AUX IDÉES REÇUES !

Je dois laver les emballages avant de les trier.
FAUX ! Laver, c'est gaspiller de l'eau. Bien vider les emballages suffit pour les recycler facilement.

Le point vert signifie que l'emballage est recyclable.
FAUX ! Cela signifie que les entreprises qui mettent ces produits sur le marché participent financièrement à la collecte sélective des emballages.

À mon niveau, je ne peux pas agir pour le développement durable.
FAUX ! Plus on trie et plus on permet de recycler les matériaux. On peut également agir avec des gestes simples et pourtant importants pour la planète : mettre un stop pub sur sa boîte aux lettres, éviter le gaspillage en limitant les emballages, etc.

On peut fabriquer peu de choses avec des matériaux recyclés.
FAUX ! On fabrique aujourd'hui beaucoup d'emballages et d'objets à partir de matériaux recyclés. Par exemple, des canettes recyclées peuvent devenir un vélo !

On peut trier tous les plastiques.
FAUX ! Malheureusement, les films plastiques et les sacs plastiques ne se recyclent pas encore.

Il faut enlever les bouchons des bouteilles en plastique avant de les trier.
FAUX ! Vous pouvez enlever les bouchons pour les donner aux associations qui les récoltent, mais vous pouvez aussi les laisser sur les bouteilles. Cela permet de ne pas salir les bacs et aide à ce que la bouteille reste bien compactée.

Je dois jeter les emballages dans un sac plastique fermé.
FAUX ! Les sacs en plastique n'étant pas recyclables, il ne faut absolument pas les mettre dans les bacs destinés aux emballages ménagers recyclables. Les emballages doivent directement être jetés dans le bac approprié et les sacs plastique dans les ordures ménagères.

Comment trier... Le papier et le carton ?

Le papier-carton...

- Journaux, prospectus
- Revues, magazines
- Cahiers
- Bloc-notes
- Feuilles de papier d'écriture
- Enveloppes, étiquettes
- Catalogues, annuaires
- Sacs en papier kraft ou en papier recyclé
- Cartons d'emballage et sur-emballages
- Cartons bruns ondulés

NOUVEAU

Et ... le papier-cadeau

Les briques alimentaires...

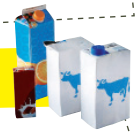

Briques de toutes tailles contenant : du lait, du jus de fruits, de la soupe, de la crème fraîche, de la sauce tomate, etc.

À jeter dans le bac à couvercle jaune, consacré au papier-carton ou dans la colonne à opercule jaune.

Attention, ces déchets ne sont pas recyclables :

Papiers et cartons souillés, comme par exemple : les cartons de pizza, emballages alimentaires en carton des fast food (frites, hamburger), papier-peint, papier photo, polystyrène, papiers de boucherie, couches culottes, mouchoirs en papier et autres articles hygiéniques, pots de yaourt, etc.

Tous ces emballages doivent être jetés avec les ordures ménagères

Comment trier... Le plastique ?

Les bouteilles en plastique...

- Bouteilles d'eau, de lait, de soda, etc.
- Tubes en plastique de sauce, pots de yaourt à boire, etc.

Les flacons en plastique...

Flacons de lessive, d'adoucissant, de produits ménagers, etc.

... avec leur bouchon ou couvercle !

Les bouchons sont recyclables, mais vous pouvez les garder pour les donner à des associations caritatives !

À jeter dans le bac à couvercle gris, consacré au plastique. Ils se jettent aussi dans la colonne à opercule gris.

Attention, ces déchets ne sont pas recyclables :

Sacs plastique, boites à œufs, pots de yaourt et de crème fraîche, gobelets, barquettes et assiettes en plastique, film plastique et blister, polystyrène, seringues, jouets, bâches, pots de fleur en plastique, etc.

Tous ces emballages doivent être jetés avec les ordures ménagères

Comment trier... Le verre ?

Les bouteilles en verre...

Bouteilles d'eau, de vin, de soda, de jus de fruits, de bière, etc., en verre

Les bocaux en verre...

Bocaux à confitures, conserves de légumes, etc.

... sans leur bouchon ou couvercle !

À jeter dans la colonne à opercule vert en apport volontaire
OU...
En déchèterie, qui peut aussi recevoir les vitres de toutes tailles.

Le Sittomat et la Ligue contre le Cancer ont signé un partenariat : pour 1 tonne de verre collectée, le Sittomat reverse 1€ à la Ligue contre le Cancer

Attention, ces déchets ne sont pas recyclables :

Capsules, bouchons, porcelaine, terre cuite et grès, verres spéciaux (verre de table, verre à vitre, ampoule médicale)

Tous ces emballages doivent être jetés avec les ordures ménagères

Comment trier... Les boîtes-boissons ?

Les boîtes-boissons en acier ou en aluminium...

NOUVEAU

les aérosols...

À jeter dans le conteneur bleu boîtes boissons en apport volontaire

OU...
Dans les ordures ménagères.
Les boîtes de conserve, bidons de sirop, boîtes en métal, aérosols, etc. doivent être jetés dans les ordures ménagères. Comme pour les boîtes-boissons lorsqu'ils sont jetés dans les ordures ménagères, l'acier et l'aluminium peuvent être récupérés après incinération sur la plateforme de maturation des mâchefers.

Comment trier... les textiles ?

À jeter dans les conteneurs prévus pour la collecte des textiles présents sur certains points d'apport volontaire
OU...
En déchèterie
OU...
À donner à des associations caritatives (Kroc'can, Secours Populaire, Union Diaconale, etc.) !

Comment valoriser... Les déchets verts ?

Les déchets de cuisine...

Déchets de cuisine tels que marc de café, thé, épluchures, restes de repas, etc.

Les déchets de jardin...

Les déchets verts sont 100 % biodégradables et recyclables.
Déchets de jardin comme le gazon, les branchages, les feuilles, les fleurs, les arbustes.

À mettre dans le composteur individuel remis GRATUITEMENT sur demande par votre mairie ou à déposer en déchèterie.

Un ramassage des déchets verts est mis en place dans certaines communes de l'aire toulonnaise : appelez votre mairie pour plus d'informations !

Comment éliminer... Les déchets dangereux ?

Les déchets dangereux des ménages...

Les DDM, Déchets Dangereux des Ménages, regroupent l'ensemble des déchets produits par les particuliers qui constituent un risque direct pour la santé et pour l'environnement.

- Médicaments et produits désinfectants
- Thermomètres au mercure
- Huiles et graisses alimentaires
- Huiles de moteur
- Piles et accumulateurs
- Batteries de voiture
- Révélateurs, fixateurs et bains photo
- Ampoules à économie d'énergie
- Lampes et tubes fluorescents, lampes halogènes
- Déchets de peinture, vernis et colles
- Bombes aérosols ayant contenu des colles, peintures, lubrifiants ou gaz
- Produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, pesticides)
- Produits de traitement du bois et décapants
- Produits chimiques divers utilisés pour nettoyer, détartrer, déboucher, diluer, détacher

**À amener en déchèterie,
le Sittomat a négocié avec une entreprise spécialisée
des contrats de réception et de traitement.
OU...
Au point d'achat concerné
(par exemple piles à mettre dans les collecteurs
présents en magasin et en mairie,
médicaments à ramener en pharmacie,
ampoules à économie d'énergie
à ramener de préférence en magasin ou à déposer en déchèterie).**

Comment trier... Les déchets électriques et électroniques ?

Les déchets électriques et électroniques...

Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont des équipements en fin de vie fonctionnant à l'électricité. Ils sont constitués de métaux valorisables, mais aussi toxiques.

- Outils électro-portatifs
- Console de jeux vidéo, jouets télécommandés
- Ordinateurs et accessoires
- Matériels audio-visuels
- Petits électro-ménagers
- Gros électro-ménagers

À ramener en déchèterie,
le Sittomat a négocié des contrats de valorisation de ces produits
OU...
Vous pouvez aussi faire reprendre vos appareils électriques et électroniques lors de l'achat d'un appareil neuf.
C'est la règle du 1 pour 1 !
OU...

Vous pouvez ramener vos appareils endommagés dans les magasins vendant les appareils électriques. Ils recyclent !

OU...
Les communes disposent également d'un service de ramassage pour les encombrants.
Renseignez-vous auprès de votre mairie !

Comment se séparer... Des encombrants ?

Les encombrants sont valorisables !

Ils regroupent tous les matériaux tels que les meubles en bois, certains fauteuils et canapés, les planches, etc.
Les encombrants, récoltés via les déchèteries et les services communaux de collecte, sont aujourd'hui triés et leurs composants (bois, textiles, ferrailles, etc.) sont valorisés sous forme matière. Ils ne sont plus traités à l'Unité de Valorisation Energétique du syndicat.

Les déchets de déconstruction...

Ces déchets polluants ne peuvent pas être incinérés. Ce sont les gravats, le plâtre, le placoplâtre (isolé dans du polystyrène), éviers, etc.

À amener en déchèterie
OU...
Un ramassage des encombrants est mis en place dans chacune des communes de l'aire toulonnaise : appelez votre mairie pour plus d'informations !

La collecte des Emballages Ménagers Recyclables

• La collecte sélective

En apport volontaire : colonnes pour recevoir le verre, le papier-carton et les journaux, les magazines, le plastique, ou encore les boîtes-boissons.
En porte-à-porte : les administrés sont dotés de bacs pour les matériaux recyclables : papier-carton, journaux, magazines et flaconnages plastique.
Une fois ces bacs et colonnes collectés, ils sont acheminés vers le centre de tri puis cédés à des entreprises qui les valorisent pour fabriquer de nouveaux produits.

• La valorisation

Le cycle du papier-carton
Après leur collecte, les déchets sont acheminés au centre de tri. Les emballages carton et les journaux y sont séparés des briques alimentaires pour être mis en balles et envoyés vers des usines de recyclage. Les différents mélanges obtenus sont plongés dans l'eau pour refaire de la pâte à papier : c'est le **pulpage**. Une fois pressée, amidonnée et séchée, la pâte redevient du papier sous forme de grande bobine. Les bobines de papier serviront principalement pour la fabrication de carton ondulé.
Celles obtenues à partir de briques alimentaires donneront **de l'essuie-tout, du papier hygiénique, du papier cadeau**...

Le cycle du plastique
Les différents plastiques sont séparés dans le centre de tri. Les bouteilles et les flacons en plastique sont triés selon leurs compositions et leurs couleurs et envoyés vers des usines de recyclage. Après broyage, lavage et séparation des étiquettes et des bouchons, séchage et conditionnement, nos usines de régénération les transforment en nouvelle matière plastique. Désormais sous forme de paillettes, granulés ou poudre, le plastique est acheminé vers des usines de transformation de la plasturgie ou du textile.

Le cycle du verre
Après leur collecte, les bocaux et bouteilles en verre sont acheminés au centre de traitement où ils sont broyés en petits morceaux appelés calcin. Le calcin est recyclé dans les fours verriers, où il servira à produire de **nouveaux emballages en verre**.

Le cycle de l'aluminium et de l'acier
Une fois à l'usine de recyclage, l'aluminium est broyé, débarrassé des impuretés et refondu. Il est ensuite vendu sous forme de plaque ou de lingots, ou même à l'état liquide. L'acier, lui, après fusion, est coulé en plaques ou en barres qui deviennent ensuite des produits plats ou longs.
Une fois recyclés, l'acier et l'aluminium seront utilisés dans des domaines qui sont présents dans notre vie de tous les jours : **automobile, avion, train, bateau, bâtiment, etc.**

Le compostage

• Composter, pourquoi ?

Le compostage est un **procédé de dégradation biologique des matières organiques** qui, par la présence de l'air, crée un **amendement organique appelé compost**. Composter est favorable à l'environnement. Le compost vous fait bénéficier d'un **amendement de qualité** pour la terre de votre jardin ou de votre potager. Le compost **limite la production d'ordures ménagères**. Transport, collecte et mise en décharge sont réduits, ce qui diminue les coûts liés au traitement des déchets et participe ainsi à la préservation de l'environnement.

• Composter, mode d'emploi

Le Sittomat a mis en place trois dispositifs pour vous permettre de composter :
- **Les déchèteries**. Il vous suffit d'aller déposer vos déchets verts en déchèterie, où ils seront compostés dans un centre spécifique.
- **Les composteurs individuels**. Le compostage individuel vous permet de recycler les déchets organiques de la famille et du jardin et d'obtenir un compost pour vos propres besoins de jardinage. Faites la demande à votre mairie pour obtenir gratuitement un composteur.
- **Certaines villes collectent les déchets verts.**

• Composter, oui ! Mais composter quoi ?

- **Les déchets de jardin** : fleurs fanées, feuilles mortes, déchets de potager, gazon, tailles de haies, mauvaises herbes, etc.
- **Les déchets de cuisine** : épluchures, restes de repas (sauf poisson, viande et os), coquilles d'œufs, marc de café, thé, infusettes, etc.
- **Autres déchets** : fumiers d'animaux, cendres de bois, sciure, copeaux non traités, serviettes en papier, etc.

- **Ces déchets ne sont pas compostables !** Excréments d'animaux familiers, couches culottes, déchets médicaux tels que pansements, cotons souillés ou tout autre matériau contaminé par une plaie, blessure ou maladie.

NOUVEAU
à partir du 1er juillet 2013
vous pouvez récupérer du compost dans votre déchèterie en vrac ou en sacs de 30 litres.

Pour plus d'informations sur le compostage, n'hésitez pas à consulter le guide du compostage sur www.sittomat.fr

La déchèterie

Le but de la déchèterie est de permettre aux habitants de se débarrasser de certains déchets qui sont trop encombrants, ou ne peuvent être mis dans les poubelles ou dans les bacs de tri. Les produits récupérés sont les suivants :

• Le papier-carton

Le papier-carton est collecté dans des bennes de 15 m³ ou 30 m³. Après collecte, il est transformé et réutilisé comme papier d'emballage, papier journal, ou encore comme carton plat.

• Le verre

Le verre d'emballages ménagers est récupéré dans certaines déchèteries puis dirigé vers le centre de regroupement de l'entreprise Pizzorno à La Garde qui, avec le contrat Eco-Emballages, envoie le verre sur les verreries du Languedoc.
Le verre ménager (assiettes, verres, etc.) et le verre plat n'étant pas recyclables, ils sont collectés dans des bennes de 10 m³ et envoyés vers un centre d'enfouissement.

• Le verre plat

Le Sittomat a passé un contrat avec la société NCI, chargée de la collecte et du traitement du verre plat (Pare-brise, vitres,…)

• Les déchets verts

Les déchets verts sont collectés dans des bennes de 30 m³. Après collecte, les déchets verts sont dirigés vers le centre de broyage puis de compostage de l'entreprise SEF Environnement.

• Les encombrants

Les encombrants sont collectés dans des bennes de 30 m³, dirigées vers le centre de tri d'ONYX. En fonction de leur valorisation, ils sont exportés vers les filière bois, textile, ferraille, plâtre, etc.

• Les pneumatiques

Les pneumatiques sont collectés dans des conteneurs de 30 m³ et traités par la filière spécialisée Alliapur.

• Les gravats

Les gravats sont collectés dans des bennes, dirigées vers :
- L'Est de Toulon et Toulon : gravats valorisés sur le CSDU de Pierrefeu pour les casiers de recouvrement.
- L'Ouest du Sittomat : gravats envoyés sur le CSDU de classe III du Beausset.

• Le plâtre et le placoplâtre sans isolant

Ces déchets sont collectés dans des bennes, renvoyées sur Chambéry, pour une revalorisation matière.

• Les ferrailles

Les ferrailles sont collectées dans des bennes de 30 m³, mises en place par Azur Métaux et renvoyées sur le centre de valorisation de Marignane.

• Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

Le Sittomat a passé un contrat avec la société SPUR Environnement. Les déchets sont triés par catégorie, vérifiés par un chimiste et envoyés au centre de Rognac.

• Les piles

Un fût métallique de 200 L est positionné. Un contrat a été signé avec Corepile pour la récupération des piles.

• Les Déchets issus d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Le Sittomat a signé un protocole avec OCAD3E pour la récupération des DEEE.

NOUVEAU

• Les radiographies

Un bac spécifique est prévu pour récupérer vos radiographies, elles seront recyclées.

• Les fusées de détresse

(POUR LES PROPRIÉTAIRES DE BATEAUX)

Produit dangereux à ne pas stocker chez vous ! Apportez-les en déchèterie.

• Les bouteilles de gaz

Produit dangereux à ne pas stocker chez vous ! Apportez-les en déchèterie.

• Les extincteurs

Produit dangereux à ne pas stocker chez vous ! Apportez-les en déchèterie.

93,35 %

des déchets ménagers déposés en déchèteries sont recyclés ou valorisés.

Les systèmes de stockage

• Le dispositif de stockage

Les ordures ménagères qui ne sont pas valorisées sous forme énergétique sont envoyées vers le CSDU (Centre d'enfouissement de Stockage des Déchets Ultimes) de Classe II à Pierrefeu.

Conformément à la loi 92-646 du 9 juillet 1992, et depuis le 1er juillet 2002, les CSDU sont soumis à des normes environnementales renforcées pour éviter toute pollution du milieu naturel par infiltration et pour garantir une parfaite réhabilitation du site après son exploitation :

- Implantation de barrières de sécurité naturelle
- Couches de protection
- Stockage des déchets dans des alvéoles (compartiments spéciaux dédiés à accueillir les déchets, creusés dans le sol au fur et à mesure des besoins) au sein du centre d'enfouissement technique
- Récupération et traitement des lixiviats (résidus liquides pollués)
- Combustion du biogaz issu de la fermentation des déchets
- Contrôles environnementaux durant l'exploitation et pendant 30 ans à l'issue de l'exploitation

Le stockage ou enfouissement est réservé aux déchets dits ultimes, c'est-à-dire dont la part valorisable a été extraite. Ce dispositif n'est utilisé qu'en dernier recours.

• Les centres de stockage

Trois centres de stockage sont utilisés par le Sittomat :

- 1 centre de stockage de déchets dangereux situé à Bellegarde (30) pour le traitement des REFIOM (Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères).
- 1 centre de stockage de déchets non dangereux situé à Pierrefeu (83) pour le traitement des déchets ménagers.
- 1 centre de stockage de déchets inertes situé au Beausset (83) pour le traitement des gravats.

Mais déjà 50 % sont valorisés en couverture journalière sur un centre d'enfouissement technique (CET).

La valorisation énergétique

• L'Unité de Valorisation Énergétique de l'Escaillon

Le Sittomat est le maître d'ouvrage de l'Unité de Valorisation Énergétique de l'Escaillon, située à Toulon. Cette unité, d'une capacité de traitement de 285 000 tonnes par an, permet à l'ensemble des déchets ménagers n'ayant pu faire l'objet d'une valorisation matière spécifique d'être valorisés sous forme énergétique, hormis les arrêts techniques programmés.

• Déchets ménagers dits OM

Emballages souillés, couches-culottes, lingettes, papiers gras, sacs plastiques, films plastiques, petits emballages, barquettes en polystyrène, restes de table, etc.

• À quoi ça sert ?

Le Sittomat est le deuxième producteur autonome d'électricité du Var (90 000 MWh). L'énergie produite par l'action de la combustion des ordures ménagères permet de produire de l'électricité et de la vapeur pour alimenter le réseau de chaleur à La Beaucaire (2 000 logements à Toulon et 2 000 logements à La Seyne-sur-mer).

• Comment ça marche ?

Les ordures arrivent à l'Unité de Valorisation Énergétique et sont versées en fosse. Elles passent sur les grilles du four à une température de 1 000°C. Les fumées provenant de ce four sont épurées et respectent la réglementation. Les résidus des fumées (REFIOM) sont envoyés vers le CSDU (Centre d'enfouissement de Stockage des Déchets Ultimes) Classe I. Les mâchefers sont acheminés vers la plateforme de maturation à Pierrefeu.

• Quelques chiffres

Quantité électricité produite en 2011

89 556 MWh

Quantité chaleur produite en 2011

13 653 MWh

21 052 TEP (tonnes équivalent pétrole) **sont économisées grâce à l'UVE**

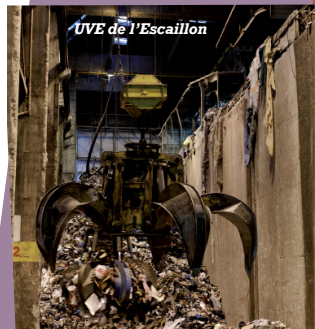

UVE de l'Escaillon

Les bons gestes ...

1. Éviter les produits à usage unique
   (ex : lingette, vaisselle en carton, essuie-tout, pile classique...)
2. Privilégier les produits à usage permanent ou rechargeables
   (ex : éponge, serpillière, gourde, stylo plume...)
3. Limiter les emballages : 8 pots de 125 grammes = un pot d'un kilo
4. Acheter des produits concentrés grand format en vrac
5. Imaginer une nouvelle fonction à certains emballages (ex : convertir certains emballages en boîtes de rangement, conserver les légumes secs ou le thé en vrac dans des bocaux en verre...)
6. Donner une seconde vie à vos déchets
   (ex : donner à des associations caritatives, faire du troc ou donner à ses amis...)
7. Réparer plutôt que jeter (ex : privilégier les objets les plus solides à l'achat...)
8. Coller une étiquette "Stop-pub" sur votre boîte aux lettres
9. Choisir des produits avec des labels "environnement"
10. Faire du compost

Disponibles... au Sittomat sur demande

L'EAU EST UN TRÉSOR | CHAQUE GOUTTE COMPTE !
ÉVITEZ LE GASPILLAGE
ÉTEINDRE SA LAMPE QUAND ON NE S'EN SERT PLUS
C'EST ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET ÊTRE ÉCO-RESPONSABLE
N'IMPRIMER QUE SI NÉCESSAIRE & PENSER AU RECTO-VERSO
C'EST SAUVER DES MILLIERS D'ARBRES
BAISSER SON CHAUFFAGE | ET ÉVITER LA FOURNAISE
C'EST ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET ÊTRE ÉCO-RESPONSABLE
unispourletri.com

... au quotidien !

NOUVEAU À TOULON

Pharmacycles, recyclage de vélos

Ne jetez plus vos vélos, PharmaCycles les récupère pour leur donner une seconde vie et permettre l'accès au vélo pour tous.
Vous pouvez les déposer au
17, rue Micholet (ancienne pharmacie de l'arsenal) à Toulon.

Tél : 06 71 20 68 74 (après-midi)
Site : http://toulonavelo.free.fr / E-mail : toulonavelo@gmail.com

PHARMACycles

Sittomat
ACTION DURABLE

Le tri, c'est pour la vie.

Graphisme : www.studio-mdb.com - Impression : Riccobono - RCS 440 329 878 - Crédits photos : François Collinet - iStockphoto - Ville de Toulon - Imprimé sur papier recyclé - 05/13

Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise
Chemin G. Gastaldo - Quartier de l'Escaillon - 83200 TOULON - Téléphone : 04 94 89 64 94
www.sittomat.fr